

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 9 juillet 2026 à 19 heures

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle de Cojoux à la place de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, M. Rafaël MORTIER

Absent : M. Hervé JARNOT

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY a donné procuration à Mme Aline HERVÉ
Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN

Date de convocation : le 3 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Ordre du jour :

- 1 Intervention des services de Redon Agglomération : présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN,
- 2 Restauration municipale : choix du fournisseur,
- 3 Complément de vote de subventions 2026,
- 4 Commissions extra-municipales,
- 5 Commissions thématiques Redon Agglomération,
- 6 Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine : partenariat Sport et Jeunesse,
- 7 Acquisition d'un copieur,
- 8 Décision modificative,
- 9 Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Il explique que le conseil municipal se réunit et va délibérer dans un autre lieu que la mairie en raison des fortes chaleurs. Le lieu retenu est la salle de Cojoux. Cette salle climatisée ne contrevient pas au principe de neutralité, elle offre de bonnes conditions d'accessibilité et de sécurité. Les habitants ont été informés du changement de lieu (affichage, intramuros, site internet).

Il soumet ensuite à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Sandrine GAUDIN.

1 Intervention des services de Redon Agglomération : présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN

A la suite des élections municipales, les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuivent en 2026. Il a été proposé aux élus une première phase de rencontres. Ce temps d'échange, d'une durée de 1h30 à 2h, est consacré à la présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN.

M. le Maire rappelle que ce futur document d'urbanisme est majeur pour le territoire. Il remercie de la présence de Mme Louise LE JEUNE, chargée de mission planification PLUi et de M. Mélaine LE MEUR, responsable du Pôle Urbanisme de Redon Agglomération et leur laisse la parole pour cette présentation.

Il est nécessaire pour la réussite de ce projet majeur que la commune puisse :

- Identifier un élu référent et un élu suppléant pour suivre dans le détail les travaux du PLUi, disposant du temps nécessaire à la participation aux différentes échéances et rapportant auprès de son conseil municipal des avancées de ce projet majeur pour le territoire.
- Identifier un technicien référent et un technicien suppléant pour suivre les travaux du PLUi.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- M. Cyril BONNO, élu référent,
- M. Nicolas DEBRAY, élu suppléant,
- Mme Marie ESNAUD, technicienne référente,
- Mme Anne-Sophie RÉGENT, technicienne suppléante.

et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

2 Restauration municipale :

* Choix du fournisseur : convention de fourniture de plats cuisinés à la cantine scolaire

M. le Maire fait part de la consultation et de la remise des offres des entreprises de restauration. Il présente au conseil municipal les conventions pour la restauration scolaire 2026-2027 proposées par CONVIVIO de Bédée et SODEXO de Rennes.

Elle prévoit que le coût du repas sera de 3.70 € HT soit 3.90 € TTC pour la livraison de 5 composants sans le pain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de Convivio de Bédée ; la convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et se terminera le 31 août 2027. Elle sera par la suite tacitement renouvelée 2 fois, par période de 12 mois, allant du 1^{er} septembre au 31 août, sans excéder une durée totale de 3 ans. Chacune des parties pourra mettre fin à la convention, sous réserve de prévenir l'autre partie au moins 3 mois avant la fin de l'année scolaire soit avant le 31/03,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

3 Complément de vote de subventions 2026

M. le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions reçues en mairie sur juin 2026 après les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 14 février 2026 et validées en conseil municipal le 26 février 2026.

Noms des associations	Montants sollicités	Sont sortis au moment du vote ou n'ont pas pris part au vote	Résultat du vote
Les Rencontres d'AM&LIA Festival Voix sans frontières les 12&13 septembre 2026 <i>Sous la Halle</i>	1 000,00 €	Emma MORIN, secrétaire de l'association (procuration)	12 pour 700.00 €
ADES Réalisation du projet Vivants ?	700 €		11 pour 1 abstention 1 contre 700.00 €
ILOZ – Soutien à l'expérimentation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)	2€x1107 habitants = 2214,00 €		A l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2026 ci-dessus désignées,

- * autorise l'inscription budgétaire 2026 des crédits nécessaires au C/65741,
- * et charge M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables.

4 Commissions extra-municipales (comités consultatifs)

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas élire à bulletin secret les membres des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal.

La composition des comités est fixée par le conseil municipal, à l'unanimité, de la façon suivante :

● Comité consultatif « Voirie et Bâtiments communaux »

MM. Yves LECORVAISIER, Claude BOUREL, Christian GUÉMENÉ, Guillaume MAHIAS, Gérard VAL, Stéphane LUMEAU, Jean-Michel BOUIN

● Comité consultatif « Tourisme, Développement économique, Commerce et Artisanat »

Mmes Véronique NISSERON, Armelle PAOLANTONACCI, Odile GUÉMENÉ
MM. William ALLALI, Maurice TIGER, Pierre-Jacques PRIME, Robert COTTO

● Comité consultatif « Culture, Enfance, Jeunesse et Sports »

Mmes Chloé MILLET, Véronique NISSERON, Ninon HIVES, Maéva DUBOIS, Odile GUÉMENÉ,
MM. Jean-Baptiste VRILLON, Yann TIGER

● Comité consultatif « Communication et Numérique »

MM. Maxime AMIEUX, Maël TIGER

● Comité consultatif « Urbanisme »

Mmes Marie-Dominique BOUREL, Maéva DUBOIS, Chloé VERDAN, Véronique NISSERON,
MM. Gérard PRÉVERT, Nicolas COMPERE, Maël TIGER, Yann TIGER, Guillaume MAHIAS

● Comité consultatif « Associations »

Mme Sandra DEBRAY

● Comité consultatif « Environnement et Patrimoine »

Mmes Odile GUÉMENÉ, Marie-Thé GAUVIN, Chloé VERDAN, Maud MARIE, Janine GUILLEMAIN
MM. Gérard PRÉVERT, Jean-Claude HERVÉ, Camille BAILLY, Eric MENUGE, Dominique JAN,
Samuel TIGER, Maël TIGER, Nicolas COMPERE, Michel DORVEAUX, Loïc DUTAY, Robert COTTO

● Comité consultatif « Aides Sociales et Solidarités »

Mmes Annie LECOMTE, Ludivine MAHIAS, Nathalie RENAUD-GEFFRAY, Nadine MORTIER,
Anne-Hélène RENAUD, Catherine MAILLET, MM. Adil DRISSI, Cédric MICHAUD, Maël TIGER,
Benjamin JEHANNO, Kristof MORIN

● Comité consultatif « Participation citoyenne »

Mmes Odile GUÉMENÉ, Ninon HIVES, Frédérique MULOT, Françoise OUSTIAKINE,
Anne-Hélène RENAUD, MM. Maxime AMIEUX, Camille BAILLY, Dominique JAN, Dominique MASSOT,
Maurice TIGER, Maël TIGER, Yann TIGER, Gérard VAL

5 Commissions thématiques Redon Agglomération,

Lors du conseil communautaire du 15/06/2026, il a été décidé de proposer aux communes de délibérer sur la désignation des membres des commissions thématiques intercommunales. Le conseil communautaire a validé la création de 12 commissions thématiques rattachées à 5 pôles de compétences /

- Aménagement durable,
- Economie et Développement,
- Environnement,
- Services à la population et cohésion sociale,
- Ressources.

Le Conseil a également décidé d'ouvrir les inscriptions des conseillers communautaires titulaires ou suppléants au sein des commissions thématiques intercommunales ; de saisir les maires des 31 communes membres de la demande d'inscription de plusieurs de leurs conseillers et conseillères municipales, non membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, à raison de 1 titulaire et 1 suppléant par commune au sein de ces commissions avec un retour avant le 17 juillet 2026 dernier délai.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à émettre leurs souhaits.

6 Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine : partenariat Sport et Jeunesse

M. le Maire annonce qu'il a sollicité l'Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine pour la mise en place d'une convention à compter du 1^{er} septembre 2026 en prestation Sport et Jeunesse.

M. le Maire souhaite préciser quelques éléments à savoir :

- la convention est proposée pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027. Elle est bien sûr adaptable suivant les besoins de la commune, tant en termes de nombre de semaines que de durée des séances.

- Chacune des communes partenaires se voit attribuer un nombre d'heures d'intervention en fonction du critère « population ».

Les heures hebdomadaires d'intervention de l'Office sont les suivantes hors vacances scolaires :

* service jeunesse : 17.5 heures

* animations jeunesse : 29.5 heures (mi-temps coordinateur Jeunesse + 12 heures éducateur)

* animations sportives : 56 heures

La répartition pour la commune de Saint-Just est la suivante :

Commune	Nombre d'heures « Sport » (hors vacances scolaires)	Nombre d'heures « Jeunesse » (hors vacances scolaires)
Saint-Just	5	2

- La mairie s'engage à mettre à disposition un local afin de pouvoir accueillir les jeunes sur un créneau dédié.

- La subvention annuelle correspond à 13 €/ habitant soit pour une population de 1107 habitants la somme de 14 391 € à verser à l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine.

Pour l'exercice 2026, le montant de la subvention à verser est de 3597.75 € qui correspond aux 13 semaines d'intervention de septembre 2026 à décembre 2026. A partir de 2027 et pour la durée de la convention, Saint-Just versera la somme de 14391 €.

M. Rafaël MORTIER intéressé à l'affaire sort de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération et ne prend part au vote.

Après délibération et au vu des éléments annoncés, le conseil municipal décide par 11 pour et 1 abstention :

- d'opter pour un partenariat avec l'Office des Sports & Jeunesse de Pipriac/Maure par la signature d'une convention à compter du 1/09/2026 au 31/12/2027,
- d'accepter les termes de la convention proposée par l'Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine pour la mise à disposition d'un ou plusieurs salariés de l'Office (éducateurs sportifs diplômés),
- de nommer M. Nicolas DEBRAY, délégué à l'Office pour suivre ce dossier,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant notamment la convention à intervenir ainsi que la dépense qui sera imputée au C/6218 du Budget Primitif 2026.

7 Acquisition d'un copieur

M. le Maire informe le conseil municipal des besoins urgents d'un achat de copieur au service administratif car les frais de réparations estimés sont trop importants sur le copieur actuel SHARP acheté en 2008. Il propose son remplacement.

La commune a reçu trois offres de prix pour du matériel neuf. Après analyse des offres, prix et caractéristiques du matériel, M. le Maire propose de retenir l'offre remise par TBI de Redon pour un montant HT de 2 829.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un photocopieur couleur A3 SHARP BP71C31EU avec 3 cassettes de feuilles (A4, A3 et A4 papier en-tête).
- retient l'offre de TBI de Redon pour la somme de 2 829.00 € HT soit 3 394.80 € TTC,
- charge M. le Maire de prévoir cette somme au budget M57 de l'exercice 2026, à l'article 2184 « Mobilier » par une décision modificative,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

8 Décision modificative

M. le Maire propose au conseil municipal d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de dépenses d'investissement.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Opération	Chapitre	INVESTISSEMENT		
Dépenses			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	21	2184 Mobilier		3 400.00 €
135 Rénovation énergétique étage mairie	23	231 Immobilisations corporelles en cours	3 400.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

9 Questions diverses.

● Annulation d'une recette au motif évènement annulé – Salle de Cojoux

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été émis un titre de recette pour l'encaissement d'un acompte lié à une réservation de la salle de Cojoux du 18/10/2026.

Il s'agit du titre de recette n° 854 émis le 18/12/2025 pour un montant de 300 €.

Il propose au conseil municipal de procéder à l'annulation partielle du dit titre.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'annuler en partie le titre de recette n° 854 établi sur l'exercice budgétaire 2025,
- précise qu'il convient de respecter et d'appliquer le règlement intérieur de la salle de Cojoux en vigueur qui stipule qu'en cas d'annulation, l'acompte sera remboursé pour les cas de force majeure,
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

● Recensement de la population 2027 : nomination du coordonnateur communal

Du 21 janvier au 20 février 2027, la commune va réaliser le recensement de ses habitants. Afin de préparer l'enquête de 2027, il convient de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Anne-Sophie RÉGENT en tant que coordonnateur communal.

● Composition de la CCID

Après examen de la liste transmise le 29/05/2026, la Direction Régionale des Finances Publiques a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
AMIEUX Maxime BAUDU Jean-Luc BONNO Cyril BOSCHEREL Bertrand BOUIN Jean-Michel BOUREL Claude	BOURY Chantal DALLERAC Bruno DEBRAY née LESNE Yvette GUEMENE Christian GUILLEMOT Michel HERVE née DANES Aline

● Point sur la « première rencontre avec votre nouvelle municipalité » le 14/06 à 10 h 30 sous la Halle.
+ Temps d'échange le dimanche 5 juillet de 10 h 30 à 12 h sous la Halle : "Comment avez-vous vécu la canicule ?"

● Mise en place d'ateliers mémoire et d'une halte répit pour les aidants à partir de fin 09/2026 :

Compte rendu d'une rencontre avec des personnes dans le cadre du programme d'actions collectives de prévention de la Perte d'Autonomie du Pays de Redon, coordonné par le CLIC Redon; et destiné aux personnes retraitées.

🔗 **Ateliers mémoire**

Les ateliers mémoire financés sont au nombre de 10 (durée 2h30). Ils seront précédés d'une réunion d'information qui expliquera le contenu des ateliers et prendra en compte les inscriptions des personnes. Les ateliers pourront accueillir jusqu'à 15 personnes (et le minimum requis est de 8 personnes -- sinon annulation).

La contribution demandée à la mairie est une mise à disposition d'une salle (équipée de tables et chaises, et si possible d'un vidéo projecteur).

+ participer à diffuser localement la communication qui sera déjà prête, et ne pas hésitez à inciter les personnes de notre commune à s'inscrire, en les encourageant.

Le calendrier proposé pour la 1^{ère} réunion d'information et les ateliers est le suivant :

La réunion d'information le mardi 29/09/2026 à 9h30,
suivie de 10 séances, chaque mardi de 9h30 à 12h :

Séance 1 : 06/10 – Psychologue	Séance 6 : 10/11
Séance 2 : 13/10	Séance 7 : 17/11
Séance 3 : 20/10	Séance 8 : 24/11
Séance 4 : 27/10	Séance 9 : 01/12
Séance 5 : 03/11	Séance 10 : 08/12

+ 1 module de Santé sensorielle sera proposé le 15/12.

🔗 **Halte répit**

Une halte répit permet aux aidants de laisser la personne dépendante dont ils s'occupent, à une personne qui prendra soin d'elle pour quelques heures dans l'après-midi.

Il est proposé de mettre en place quelques créneaux de halte répit sur la commune de St Just, environ 2 après-midis par mois, pour un accueil de 6 personnes (avec des degrés d'autonomie qui peuvent être différents) ; à partir de fin septembre, début octobre.

Le créneau qui serait retenu (reste à confirmer définitivement) est le mardi après-midi.

La salle qui paraît la mieux adaptée (accès, toilette PMR, convivialité) est la salle de la médiathèque.

Comme contribution, il nous est demandé la mise à disposition gratuite de la salle ces mardis après-midi et la diffusion locale de la communication (qui sera fournie).

● Désignation de référents :

Pour représenter la commune, M. le Maire propose de désigner des référents :

- Référent Sécurité civile :
Nicolas DEBRAY
- Référent Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :
James BERMINGHAM, titulaire et Christophe DETAIN, suppléant
- Référent ECO – Energie du Canut à l'Oust :
Jean-Marie LE GALL, titulaire et James BERMINGHAM, suppléant

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les référents proposés et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 24 septembre 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire de Saint-Just,
Nicolas DEBRAY

Le secrétaire de séance,
Sandrine GAUDIN
Adjointe au Maire